



Communiqué de presse

La discrimination politique à l'égard des détenus met des vies en danger

Le 30 avril 2020 (Ottawa, Ont.) - Les tribunaux canadiens ont reconnu que les droits des autochtones ne s'annulent pas à l'entrée des pénitenciers et que l'histoire du colonialisme, de la privation de leurs droits et de l'assimilation doit être prise en compte dans le traitement et la libération des prisonniers autochtones.

Les violences signalées au Pénitencier de la Saskatchewan et à Port-Cartier dans la province de Québec démontrent l'échec d'une approche non coordonnée et fragmentaire de la sécurité des détenus pendant la pandémie de COVID-19. Le Congrès des peuples autochtones (CPA) demande au gouvernement fédéral de s'attaquer à ces problèmes dans un effort coordonné de Services correctionnels Canada et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, en utilisant l'autorité fédérale sur les questions de justice.

Avec plus de 30 pour cent des détenus autochtones, il s'agit d'une question fédérale des droits de la personne qui remet en question l'égalité de traitement au Canada. Les menaces pour la santé des détenus n'affectent pas seulement les détenus; elles ajoutent également du stress à leurs enfants, à leurs familles et à leurs communautés qui manquent de mécanismes pour assurer leur sécurité ou rester en contact avec leurs proches.

« Selon l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, si un prisonnier est détenu pendant des périodes excessives, privés de l'égalité de traitement ou soumis à des procédures inéquitables, et que cela est motivé par la politique, cette personne est un prisonnier politique », a déclaré le vice-chef national du CPA Kim Beaudin. Il ajoute que « la politique est la réelle motivation du gouvernement pour ne pas accorder aux détenus autochtones, et en particulier aux détenus autochtones non-inscrits et hors réserve, l'égalité de traitement au Canada. »

Le gouvernement fédéral a le pouvoir, en vertu de la « Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition », d'entamer immédiatement des audiences pour la libération des détenus pour des motifs d'ordre humanitaire.

« Ils ont utilisé des pouvoirs exécutifs pour affranchir de force des bandes indiennes, voler des terres autochtones et forcer des personnes dans des réserves; il n'y a aucune raison pour qu'ils ne puissent pas intervenir et utiliser les pouvoirs fédéraux pour faire garantir un traitement juste à notre peuple et libérer des détenus à faible risque maintenant », a déclaré le vice-chef national Kim Beaudin. « Il est clair que nos peuples qui ont des droits issus de traités, de l'article 35 et de l'article 91 (24) sont des prisonniers politiques ».

Le CPA a été informé de plusieurs cas où des délinquants à faible risque et non violents se sont vu refuser la libération sans justification solide, citant les risques des détenus liés à la toxicomanie et au manque de soutien communautaire. Malgré les options existantes pour la mise en liberté sous traitement et dans la communauté, et le manque de ressources pour le traitement de la toxicomanie dans les pénitenciers, aucune autre option n'a été proposée.

Des programmes et services, notamment ceux pour l'aide de la santé mentale et les aînés ont été annulés en raison de la COVID-19. Des réunions avec des aumôniers ont également été annulées.

Selon un rapport du bureau de l'enquêteur correctionnel, le Dr Ivan Zinger, les prisons canadiennes ne parviennent toujours pas à traiter de nombreuses violations des droits humains et problèmes de santé mentale conduisant les détenus à se suicider en raison de l'isolement de la COVID-19 et du manque de communications et de soutiens.

Le CPA demande au gouvernement fédéral d'appuyer l'appel du député néo-démocrate Jack Harris, porte-parole en matière de sécurité publique, de créer un groupe de travail fédéral pour lancer le processus de libération des prisonniers à faible risque et non violents. Le CPA demande en outre au gouvernement de prendre en compte les appels à la justice 14.3, 14.4 et 14.5 de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, en veillant à ce que l'évaluation des risques tienne compte de l'expérience autochtone du colonialisme et du racisme.

Ces mesures allégeront la pression sur le personnel et l'administration au sein des institutions, ainsi que les travailleurs de première ligne assurant la sécurité de toutes les personnes impliquées.

-30-

Pour les demandes d'entrevues, veuillez contacter:

Jessica Dawson, adjointe exécutive

613-747-6022

j.dawson@abo-peoples.org

Le Congrès des peuples autochtones est la voix nationale représentant les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens statués et non statués, et des peuples Inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 80% des autochtones vivent hors réserve au Canada.